

La charte qualité HORPER, dans le respect du code du travail, a pour objectif de formaliser le cadre de notre démarche qualitative des prestations d'actions de formation.

Sont adoptés les principes suivants :

- ❖ Engager avec le stagiaire une relation qui lui permette d'être un acteur volontaire et responsable de sa formation et formaliser celle-ci dans le cadre d'une convention réglementaire.
- ❖ L'informer de façon claire et précise sur les méthodes et les outils utilisés, le déroulement de la formation.
- ❖ L'aider à préciser ses intérêts, ses attentes, vérifier avec lui l'opportunité de la démarche.
- ❖ Mettre en œuvre des méthodes et des outils adaptés aux objectifs du stagiaire et assurer un nombre suffisant d'heures de séances pour dispenser une formation de qualité.
- ❖ Aider le bénéficiaire à identifier ses acquis avant la formation et l'aider à mesurer ses progrès en fin de formation.
- ❖ Amener le stagiaire à faire du lien pour créer du sens à travers des apports théoriques et des cas pratiques liés à son quotidien.
- ❖ Transmettre au bénéficiaire un document de synthèse reprenant les apports de la formation.
- ❖ Evaluer avec le bénéficiaire la qualité de la prestation et proposer un suivi de formation dans les mois qui suivent.
- ❖ Respecter la réglementation relative aux actions de formation et notamment la confidentialité des informations communiquées.
- ❖ Faciliter la formation ou l'information du consultant en charge des actions de formation afin de lui permettre de progresser dans la qualité des prestations fournies.

Signatures de l'équipe HORPER en charge des Actions de Formation :

Baptiste LUCAS



Frédéric GAUVRIT



Marie GAUVRIT

